



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10 MARS 2025

ID : 085-200061265-20250306-2025_2_06-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 22

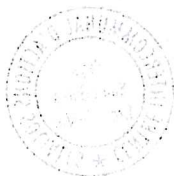
DELIBERATION
DL CIAS 2025-2-06

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 10 MARS 2025

- la publication le : 10 MARS 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 27 février, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : François BLANCHET, André COQUELIN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Nelly HERROU, Denise RENAUD, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : François BLANCHET à Christine CRESTOIS, André COQUELIN à Jean SOYER, Catherine GALAND à Nicole ARCHAMBAUD, Denise RENAUD à Raphaël CHAUSSIN.

Dominique MALARY est désignée secrétaire de séance.

**PETITE ENFANCE : Association Anim'En Vie et la
Crèche L'île Aux Couleurs pour les ateliers de
médiations animales**

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10 MARS 2025

ID : 085-200061265-20250306-2025_2_06-DE

La médiation animale en crèche est une action éducative permettant aux enfants de développer l'aptitude de prendre soin du vivant, soin de l'autre, soin de soi. Cet outil permet de stimuler les relations positives.

C'est aussi pour les enfants l'occasion de pouvoir rencontrer des animaux dans un contexte de plus en plus urbain, où les familles n'ont pas forcément d'animaux à la maison ou à proximité proche.

Cette médiation répond aussi aux objectifs de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, qui demande aux EAJE, d'inscrire davantage leurs actions en lien avec la nature, les neurosciences pointant son rôle fondamental dans le développement du jeune enfant.

La crèche de Saint Hilaire de Riez souhaite ainsi poursuivre les ateliers de médiation animale afin d'être au plus près des objectifs pédagogiques :

- Proposer des ateliers en petits groupes, 4 à 6 enfants
- Destinés aux enfants de la marche jusqu'à leur départ à l'école
- Permettant une régularité afin de créer du lien avec l'intervenant et les animaux
- D'avoir le temps de prendre soin, sans attente de résultat.

Nous avons fait le choix de solliciter l'association Anim'En Vie, qui intervient déjà à la crèche.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.214-1-1, et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la délibération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération n°2024 06 01 du 5 décembre 2024 portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le rapport,

Considérant les objectifs de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant,

Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2025,

Considérant l'intérêt de nouer un partenariat avec l'association « Anim'En Vie » pour la mise en place d'ateliers de médiation animale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en place d'une convention afin que l'association « Anim'En Vie » puissent proposer des ateliers de médiation animale dans le cadre de la crèche « l'île aux couleurs » de Saint Hilaire de Riez pour l'année 2025 ;

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2025 ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout avenant éventuel d'ordre non financier.

Fait et délibéré,

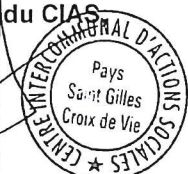
Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 10 mars 2025,
Le Vice-Président du CIAS

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.